



*Absents excusés : CALY Martine – DODINET Elisabeth – LAFON William*

*MEILLET Marie-Noëlle – BALITRAND Michel*

---

*Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

➤ **LE POINT SUR LES TRAVAUX :**

MEDIATHEQUE : l'entreprise de peinture est en place.

Demeure le problème du mur effondré sous le préau et dont la réfection ne peut pas débiter tout de suite car l'entreprise Martinazzo chargée des travaux, rencontre un problème de manque de personnel mais l'équipe devrait être opérationnelle fin novembre.

ENFOUISSEMENT A ESTABLES :

L'enfouissement et le revêtement des tranchées sont terminés mais le chantier ne sera soldé que lorsque Orange sera intervenu sur la ligne téléphonique.

➤ **PROJET AVEYRON HABITAT :**

Pour rappel, le projet consiste en la construction de trois nouveaux pavillons aux Prés de Blanquefort. Une étude a été lancée pour déterminer le choix de l'architecte et les offres devaient être restituées pour le 14 novembre 2022. Trois architectes ont répondu et il est envisagé de grouper le projet de Saint-Laurent d'Olt avec un projet de la commune de Saint-Saturnin de Lenne afin d'obtenir des prix préférentiels, au vu de la conjoncture actuelle.

➤ **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX :**

- Location des salles communales : le tarif des deux salles reste inchangé, soit 150 euros pour la salle de Canet et 150 euros pour la salle polyvalente.  
Dans les deux cas, un forfait chauffage de 80 euros est demandé.
- Camping : Les tarifs du camping ne seront pas augmentés,  
Le tarif de l'aire de camping-car passe de 8 euros à 9 euros la nuit,  
Le tarif des mobil-homes est modifié ainsi :
  - Haute saison : 370 euros la semaine (1<sup>er</sup> juillet au 31 août)
  - Basse saison : 250 euros la semaine (inchangé)
  - Week-end : 120 euros (inchangé)
- Terrains du C.C.A.S. : la revalorisation du prix se fera en appliquant l'indice des fermages.
- Concessions aux cimetières :  
Le tarif des emplacements passe de 100 à 150 euros pour une durée de trente années.  
Le tarif du colombarium reste inchangé (665 euros), le renouvellement pour trente années supplémentaires sera de 150 euros.

➤ **COMPTE RENDU DE REUNION :**

- Monsieur Vioulac, suite à des réunions à la communauté de communes, revient sur la baisse des dotations de toutes sortes et les augmentations de prix, qui amènent les conseillers communautaires à réfléchir à des pistes susceptibles de faire réaliser des économies budgétaires afin de passer ce cap difficile.

➤ **DELIBERATIONS :**

- Répartition de la taxe d'aménagement : la loi de finances pour 2021 a institué une obligation de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et les intercommunalités. La commission finances de la communauté de communes s'est réunie le 29 septembre 2022 pour se positionner sur une simulation de répartition.  
Après délibération, le conseil communautaire a opté pour une répartition de la taxe d'aménagement de 76% pour les communes et 24% pour la communauté de communes.  
Monsieur le Maire propose aux élus de délibérer sur cette proposition de répartition. Après un tour de table, *la délibération est adoptée à l'unanimité.*
- En date du 23 février 2022, une délibération a été prise par le conseil, visant à demander un fonds de concours pour la réhabilitation du bar restaurant de la rue principale. Le montant de ce fonds de concours était de 16 009 euros. Monsieur le Maire propose aux élus de reprendre une nouvelle délibération qui annulerait celle-là, en y portant un montant de fonds de concours de 10 841 euros. *La délibération est adoptée à l'unanimité.*
- Les nouveaux tarifs communaux, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sont approuvés par une délibération.

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Fleurissement : la commune de Saint-Laurent d'Olt a obtenu la 2<sup>ème</sup> place au concours de villages fleuris dans la 4<sup>ème</sup> catégorie (communes entre 500 et 1000 habitants)
- Recensement de la population : il aura lieu à partir du 18 janvier 2023.
- Les ordinateurs de l'école étant devenus anciens et obsolètes, la commune va en acheter de nouveaux pour un montant de 4 100 euros.
- Réseau de chaleur : La Sem Causse Energia était en attente de réponses pour les aides financières de l'Ademe et de la Région pour commencer la réalisation du réseau. Pour l'heure, les retours sont en deçà des prévisions ; les financeurs ont été resollicités.
- Agence Postale Communale : Madame Lucie Delpuech a assisté à une formation avec les agents du secteur. De cette journée il ressort que la fréquentation du bureau de Saint-Laurent d'Olt est un peu faible. Monsieur le Maire rappelle que la participation de tous est importante pour la sauvegarde de notre bureau.  
Notre agent a demandé la possibilité de mettre en place un Point Pickup au bureau de Saint-Laurent. La réponse est attendue du service concerné.
- La cérémonie des vœux du Maire se dérouleront le dimanche 8 janvier 2022.

La séance est levée à 23 heures.

*Prochain conseil : le 21 décembre 2022*